



CONDITIONS D'ACCÈS A LA FOIRE DE BEAUCROISSANT (animaux de rente)

A l'attention des exposants

Espèces	Identification	Qualification	Délai inscription
Bovins	2 boucles Passeport Carte verte	<ul style="list-style-type: none">Cheptel qualifié : Tuberculose, Brucellose, LeucoseIBR (rhinotrachéite infectieuse bovine) : prise de sang pour chaque bovin exposé	Au moins 6 semaines avant (vérification et prise de sang – IBR)
Ovins – Caprins	2 boucles Document de circulation	<ul style="list-style-type: none">Cheptel qualifié Brucellose	Au moins 2 semaines avant
Porcins	Boucle ou tatouage oreille	<ul style="list-style-type: none">Cheptel qualifié Aujeszky pour les porcs plein air	
Equidés	Puce et Documents d'identifications	<ul style="list-style-type: none">Ne provenant pas de zone avec maladie contagieuse	Au moins 2 semaines avant
Autres espèces	Lamas, yacks		Au moins 2 semaines avant
Animaux en provenance d'autres pays européens	Certificat TRACES		À demander par l'importateur avec foire comme destinataire

Ces obligations s'appliquent à tout type de détenteur y compris particuliers ou fermes pédagogiques, en cas de questions contacter nous au service foire au 04 76 65 34 97.

Pour tous : état de santé contrôlé au déchargement

Pour info, deux phases de contrôle :

- Documentaire : si non conforme les bétailières ou vans seront refoulés ;
- Physique : si non conforme animal en infirmerie ou fourrière et PV possible si défaut d'identification.

Fourrière, parc à l'intérieur du foirail – isolée, négoce interdit !

Voir aussi « Arrêté n° 2011130-0013 relatif aux rassemblements des **animaux de rente et des équidés** dans le département de l'Isère.